

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

N° 7.1
Chrono 16297

Rapporteur : Monsieur Pierre-Paul LEONELLI

Service : Direction Espaces Verts

Commission : 2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE

Objet : Opération Un arbre par habitant - Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les orientations de l'union européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030,

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

Vu la délibération n° 0.7 du Conseil municipal du 27 septembre 2019 relative au renouvellement du patrimoine arboré, fourniture de jeunes palmiers aux particuliers et copropriétés de la ville de Nice,

Vu la délibération n° 0.3 du Conseil municipal du 7 octobre 2021 relative à la programmation globale et les partenariats à engager dans le cadre de l'opération « Un arbre par habitant »

Considérant la nécessité de rendre la ville de Nice plus résiliente afin de lui permettre de faire face au réchauffement climatique de grande ampleur attendu en zone méditerranéenne, et d'accueillir les générations futures,

Considérant que l'arbre tient une place centrale au cœur du paysage urbain niçois en étant l'élément constitutif de « la ville jardin » conçue dès le XIX^{ème} siècle,

Considérant que l'arbre constitue l'architecture des espaces verts, participe activement à l'embellissement de la ville et s'impose comme un acteur majeur structurant l'espace,

Considérant le classement « nos villes vertes » en 2019 réalisé par le bureau d'études KERMAP qui place Nice en 1^{ère} position des villes vertes de plus de 200 000 habitants, pour la répartition du patrimoine arboré exprimé en pourcentage sur le territoire de la commune,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

N° 7.1
Chrono 16297

Rapporteur : **Monsieur Pierre-Paul LEONELLI**

Service : **Direction Espaces Verts**

Commission : **2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE**

Objet : Opération Un arbre par habitant - Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

Considérant l'expertise de la ville de Nice dans le suivi et la gestion de son patrimoine arboré qui compte actuellement plus de 35 000 arbres inventoriés et intégrés dans une base de donnée informatique géoréférencée depuis 2007 afin de garantir la sécurité sur le domaine public et la préservation des arbres, auxquels s'ajoutent 35 000 arbres répartis sur 73 hectares dans nos massifs forestiers, ainsi que dans certains parcs (le Mont Boron, l'aire Saint-Michel, le parc des Tripodes, le parc de la Clua, etc.) qui sont gérés d'une manière naturelle, et permettant ainsi d'arriver au ratio actuel d'un arbre pour 5 habitants,

Considérant les bienfaits de l'arbre :

- améliorer la qualité de l'air en réduisant la pollution atmosphérique en captant les poussières et les particules,
- réduire le carbone atmosphérique en le stockant tout au long de sa vie,
- améliorer le confort thermique urbain en réduisant les îlots de chaleur grâce à l'ombrage qu'il apporte et à l'évapotranspiration,
- optimiser la gestion des excès des eaux de pluie en réduisant les phénomènes des ruissellements, des glissements de terrain et les inondations,
- augmenter la biodiversité en ville en tant qu'hôte ou producteur de nourriture,
- embellir le cadre de vie et augmenter la valeur immobilière des biens.

Considérant la nécessité d'adapter la palette végétale au changement climatique et à l'apparition de nouveaux ravageurs ainsi que de renouveler et créer certains alignements en bordure de voirie,

Considérant le projet « un enfant, un arbre », débuté en 2013 et pour lequel il est planté chaque année 4 500 jeunes plants forestiers dans le Parc forestier du Mont Boron,

Considérant l'utilité de quantifier les surfaces foncières publique et privée potentiellement disponibles pour des opérations de plantation d'arbres,

Considérant l'opportunité d'augmenter la plantation d'arbres sur le domaine privé, grâce à l'engagement conjoint et volontaire des acteurs publics, des propriétaires fonciers privés, du monde de l'entreprise et des associations,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

N° 7.1
Chrono 16297

Rapporteur : **Monsieur Pierre-Paul LEONELLI**

Service : **Direction Espaces Verts**

Commission : **2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE**

Objet : **Opération Un arbre par habitant - Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire de Nice.**

Considérant les actions pédagogiques et citoyennes engagées par la ville de Nice et l'intérêt de communiquer sur les bonnes pratiques relatives à la plantation et la gestion des arbres en milieu urbain,

Considérant la démarche engagée sur la végétalisation des cours d'écoles avec la plantation d'arbres,

Considérant la capacité du Centre de production horticole municipal (serres municipales) situé dans la plaine du Var à assurer la logistique de l'opération « Un arbre par habitant »,

Considérant les échanges engagés avec le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) visant à recenser les parcelles et unités foncières, propriétés du CHU non destinées à l'exercice direct du service public hospitalier et susceptibles d'accueillir la plantation d'espèces arborées,

Considérant que dans le cadre de l'opération à l'Hôpital de l'Archet, la Ville a estimé la fourniture et la plantation de 4 250 jeunes plants forestiers,

Considérant que ces jeunes arbres seront plantés dans cinq à six zones pour une superficie totale égale à 850 m²,

Considérant qu'aux termes de la convention à intervenir avec le CHU, la Ville de Nice prendra en charge l'ensemble des opérations techniques liées à ces plantations et l'Etablissement public celles liées à leur entretien,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- 1. approuver la convention de partenariat à intervenir avec le Centre Hospitalier Universitaire permettant la poursuite active de l'opération « Un arbre par habitant »,**
- 2. imputer les dépenses correspondantes, soit 28 711 € TTC, code service UD000, AP8110, chapitre 21,**

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

N° 7.1
Chrono 16297

Rapporteur : **Monsieur Pierre-Paul LEONELLI**

Service : **Direction Espaces Verts**

Commission : **2 - ENVIRONNEMENT, SANTE, SOLIDARITE ET COHESION SOCIALE**

Objet : **Opération Un arbre par habitant - Convention de partenariat avec le Centre Hospitalier Universitaire de Nice.**

- 3. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat ainsi que toutes les pièces consécutives à l'exécution de la délibération.**